



SBIM1BA

2023 - 2024

## SBIM1BA - Introduction

### INTRODUCTION

#### Introduction

Les sciences biomédicales ont pour objet la recherche de nouvelles voies diagnostiques, thérapeutiques et de prévention. Si vous êtes intéressé-e par la recherche fondamentale, appliquée ou clinique, les sciences biomédicales vous permettront de vous y consacrer.

Au terme du premier cycle, vous

- aurez développé les aptitudes scientifiques fondamentales (sens de l'observation, capacité de lire et d'interpréter les résultats, regard critique face aux données recueillies) ;
- aurez acquis les connaissances nécessaires à la compréhension de la physiopathologie humaine ;
-

## SBIM1BA - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le défi que l'étudiant bachelier en sciences biomédicales se prépare à relever est de se former au mieux pour aborder la formation proposée dans les différents masters organisés par l'école des sciences biomédicales. A cette fin, l'étudiant s'appliquera à acquérir les connaissances et les compétences qui lui permettront par la suite de se spécialiser dans un domaine des sciences biomédicales et de s'intégrer dans un projet scientifique.

Au cours de son bachelier en sciences biomédicales, l'étudiant approfondira les bases scientifiques essentielles à la pratique des sciences biomédicales, et découvrira différents domaines spécifiques de la recherche biomédicale. Ces activités lui permettront de préciser son projet de formation en master. Par ailleurs, des activités pratiques en laboratoire amèneront l'étudiant bachelier à acquérir des compétences professionnelles, qu'il développera durant son programme de master avec une rigueur et une autonomie croissantes.

L'objectif de l'école des sciences biomédicales est de former des professionnels du secteur de la santé capables de conduire et d'interpréter des projets scientifiques destinés à améliorer la compréhension, le diagnostic et le traitement des maladies humaines. La formation vise en particulier à développer les compétences nécessaires à l'acquisition et l'analyse d'observations et d'expérimentations en sciences biomédicales, tout en cultivant la rigueur et l'intégrité scientifiques.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1 Maîtriser les outils pour s'approprier un savoir intégré en sciences biomédicales

1.a Intégrer les connaissances et les méthodologies générales en sciences biomédicales expérimentales : biochimie et biologie moléculaire ; biologie cellulaire, histologie générale et spéciale, anatomie générale ; physiologie générale et spéciale ; principales pathologies et leur pathogénie multifactorielle, maladies génétiques comme expériences de la nature ; grands principes de la pharmacologie.

1.b Décrire les démarches expérimentales et méthodes d'observation qui ont conduit à ces connaissances.

1.c Utiliser les sources modernes du savoir et y rechercher efficacement des informations pertinentes, nouvelles et spécifiques.

2 Avoir acquis la culture des nombres et des représentations

2.a Connaître les unités et manipuler les ordres de grandeurs ; utiliser les normalisations et les tests limitant la dispersion des mesures expérimentales ; appliquer le raisonnement et les outils statistiques ; utiliser les formes de représentation graphique.

2.b Comprendre les fonctions et les règles de modélisation mathématiques simples ; comprendre la traduction mathématique des grandes lois physiques, chimiques et biologiques (vitesse et constantes, flux, interactions et affinité) ; identifier les paramètres limitants cruciaux.

2.c Maîtriser les outils informatiques qui assistent l'analyse et le calcul.

3 Pratiquer l'expérimentation en sciences biomédicales

3.a Formuler un problème en sciences biomédicales, le traduire en question scientifique et déterminer une stratégie expérimentale qui peut y répondre.

3.b Exécuter les étapes successives d'un protocole expérimental:

Ea :

- les comprendre et les décrire avec une précision permettant leur reproduction par un autre expérimentateur.

3.c Réaliser des expériences :

Ea :

- Manipuler du matériel biologique et chimique en faisant preuve d'habileté manuelle et en respectant les bonnes pratiques de laboratoire, les normes de sécurité, et la gestion des déchets ;

- Utiliser de façon appropriée des instruments de mesure et d'imagerie, ainsi que les outils informatiques associés ;

- S'assurer une bonne reproductibilité, par un savoir-faire précis et soigné.

4 Analyser, rédiger, et évaluer des données d'expérimentations en sciences biomédicales

4.a Analyser les observations de manière rigoureuse pour en tirer les interprétations ; distinguer les raisonnements analogiques et déductifs ; distinguer corrélation et causalité.

4.b Argumenter sur base du point précédent une discussion de résultats en confrontant ceux-ci aux données bibliographiques (analyse critique).

4.c Reconnaître les échecs et en rechercher la cause.

5 Présenter clairement des observations scientifiques, par oral et par écrit

5.a Comprendre et utiliser un vocabulaire précis et spécifique aux sciences biomédicales, adapté aux applications de celles-ci.

5.b Rédiger un protocole précis, consigner les observations de manière détaillée dans un cahier de laboratoire, rédiger un rapport clair, informatif et exhaustif sur une série d'observations ou d'expérimentations.

5.c Utiliser les règles permettant la bonne communication orale de projets, de données publiées ou de résultats expérimentaux.

5.d Démontrer la cohérence interne des résultats et établir leur intégration dans les connaissances publiées.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en sciences biomédicales qui totalise 180 crédits est composé d'une majeure de 150 crédits et d'une mineure ou d'un approfondissement au choix de 30 crédits.

La majeure en sciences biomédicales comporte **150 crédits**. Elle est constituée d'une formation aux sciences de base de 60 crédits (1er bloc annuel) et d'une formation de 90 crédits (2e et 3e blocs annuels) permettant d'acquérir les connaissances indispensables à la compréhension de la physiopathologie humaine. Des cours d'anglais et de sciences humaines (philosophie) font également partie du programme.

Pour compléter le programme l'étudiant a le choix entre:

- l'approfondissement en sciences biomédicales
- une mineure organisée par d'autres écoles ou facultés qui permet d'ouvrir de nouveaux horizons.

Chaque mineure et l'approfondissement comporte 30 crédits. Ces 30 crédits se répartissent sur les blocs annuels 2 et 3 du programme de bachelier, à raison de 15 crédits par année.

Les cours de l'approfondissement donnent l'occasion de mieux connaître les différentes finalités proposées en master : finalité approfondie, finalité spécialisée : toxicologie, finalité spécialisée : nutrition humaine, finalité spécialisée : sciences biomédicales cliniques.

La liste des mineures d'ouverture peut être consultée à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/catalogue-formations> (<https://uclouvain.be/fr/catalogue-formations>) , choisir l'année académique et "Mineures".

## SBIM1BA Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

● Obligatoire

✂ Au choix

△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024

⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante

⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante

△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante

■ Activité avec prérequis

🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange

🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

---



[q1] [30h]

Bloc

annuel

				1	2	3
○ WSBIM1335	Introduction à la physiopathologie 📄	Christiani Andrade Amorim Antoine Froidure Jean-Christophe Jonas (coord.) Shakeel Kautbally	FR [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐			X
○ WSBIM1293	Stage de biologie cellulaire 📄	Laure Dumoutier (coord.)	FR [q2] [30h] [2 Crédits] 🌐		X	

o L'homme et la société : approche contextuelle

○ WFARM1247	Traitement statistique des données 📄	Eugen Pircalabelu	FR [q2] [15h+15h] [3 Crédits] 🌐		X	
○ WFARM1202	Eléments d'épidémiologie appliquée aux sciences pharmaceutiques et biomédicales 📄	Séverine Henrard	FR [q2] [20h] [2 Crédits] 🌐 > English-friendly			X
○ WFARM2177	Biostatistique 📄	Laure Elens	FR [q2] [20h+10h] [3 Crédits] 🌐			X
○ WFARM1160	Notions de philosophie	Nicolas Cuneen (supplée Mylene Botbol) Charlotte Luyckx (supplée Mylene Botbol)	FR [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐			



## LISTE DES MINEURES ET/OU APPROFONDISSEMENTS ACCESSIBLES

---

Lors du programme de bachelier en sciences biomédicales, un ensemble de cours, l'approfondissement en sciences biomédicales, donne à l'étudiant l'occasion de mieux connaître les différentes sections proposées en master.

A la place de cet approfondissement, le programme de bachelier peut également inclure une mineure, formation qui permet d'ouvrir de nouveaux horizons.

- > Mineure en droit (accès) [prog-2023-minadroi]
- > Mineure en Antiquité : Égypte, Orient, Grèce, Rome [prog-2023-minanti]
- > Mineure en histoire de l'art et archéologie [prog-2023-minarke]
- > Mineure en langue et société chinoises [prog-2023-minchin]
- > Mineure en information et communication [prog-2023-mincomu]
- > Mineure en criminologie [prog-2023-mincrim]
- > Mineure en culture et création [prog-2023-mincucrea]
- > Mineure en culture scientifique [prog-2023-mincults]
- > Mineure en développement et environnement [prog-2023-mindenv]
- > Mineure : Enjeux de la transition et du développement durable (\*) [prog-2023-mindd]
- > Mineure d'accès au master en économie [prog-2023-minecon]
- > Mineure en études européennes [prog-2023-mineuro]
- > Mineure en études françaises (\*) [prog-2023-minfran]
- > Mineure en études de genre [prog-2023-mingenre]
- > Mineure en gestion (initiation) [prog-2023-minogest]
- > Mineure en histoire [prog-2023-minhist]
- > Mineure en sciences humaines et sociales [prog-2023-minhuso]
- > Mineure en langue arabe et civilisation de l'Islam [prog-2023-minislam]
- > Mineure en philosophie [prog-2023-minfilo]
- > Mineure en linguistique [prog-2023-minling]
- > Mineure en études littéraires [prog-2023-minlitt]
- > Mineure en études médiévales [prog-2023-minmedi]
- > Mineure en musicologie [prog-2023-minmusi]
- > Mineure en droit (ouverture) [prog-2023-minodroi]
- > Mineure en économie (ouverture)



## PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

### # Tableau des prérequis

- LANGL1855** "Anglais médical" a comme prérequis LANGL1854
- LANGL1854 - Cours d'anglais médical
- LANGL2454** "Anglais pour étudiants en sciences biomédicales" a comme prérequis LANGL1855
- LANGL1855 - Anglais médical
- WFARM1202** "Éléments d'épidémiologie appliquée aux sciences pharmaceutiques et biomédicales" a comme prérequis WFARM1247 ET WSBIM1207 ET LANGL1855
- WFARM1247 - Traitement statistique des données
  - WSBIM1207 - Introduction à la bio-informatique
  - LANGL1855 - Anglais médical
- WFARM1213S** "Physiologie des systèmes et éléments de physiopathologie - (partim SBIM)" a comme prérequis WMD1120 ET WFARM1009 ET WMD1006
- WMD1120 - Biologie générale et approche expérimentale de la biologie
  - WFARM1009 - Éléments d'anatomie générale et fonctionnelle
  - WMD1006 - Cytologie et histologie générales
- WFARM1221S** "Biochimie et biologie moléculaire (partim biochimie)" a comme prérequis WMD1120 ET WMD1006 ET WMD1106
- WMD1120 - Biologie générale et approche expérimentale de la biologie
  - WMD1006 - Cytologie et histologie générales
  - WMD1106 - Introduction à la bio-informatique
- WFARM1247** "Traitement statistique des données" a comme prérequis WMD1102 ET WSBIM1001 ET LANGL1854
- WMD1102 - Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales (1e partie)
  - WSBIM1001 - Méthodes mathématiques en sciences biomédicales
  - LANGL1854 - Cours d'anglais médical
- WFARM1282** "Microbiologie générale" a comme prérequis WMD1120 ET WMD1006 ET WSBIM1001
- WMD1120 - Biologie générale et approche expérimentale de la biologie
  - WMD1006 - Cytologie et histologie générales
  - WSBIM1001



- WSBIM1001 - [Méthodes mathématiques en sciences biomédicales](#)
- WSBIM1302** "[Virologie moléculaire](#)" a comme prérequis WSBIM1227 ET WFARM1282
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WFARM1282 - [Microbiologie générale](#)
- WSBIM1305** "[Introduction à la nutrition humaine](#)" a comme prérequis WFARM1221S ET WSBIM1206
  - WFARM1221S - [Biochimie et biologie moléculaire \(partim biochimie\)](#)
  - WSBIM1206 - [Du nutriment à l'aliment](#)
- WSBIM1313** "[Design expérimental en sciences biomédicales](#)" a comme prérequis WFARM1221S ET WSBIM1226 ET WSBIM1227 ET WMDS1230 ET WSBIM1293 ET WFARM1282 ET WSBIM1201T ET WSBIM1200
  - WFARM1221S - [Biochimie et biologie moléculaire \(partim biochimie\)](#)
  - WSBIM1226 - [Biologie moléculaire \(dont l'épigénétique\) et travaux dirigés](#)
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WMDS1230 - [Biologie cellulaire médicale et expérimentale](#)
  - WSBIM1293 - [Stage de biologie cellulaire](#)
  - WFARM1282 - [Microbiologie générale](#)
  - WSBIM1201T - [Physiologie générale \(partim théorie, 40h\)](#)
  - WSBIM1200 - [Analyse instrumentale biomédicale et radioprotection](#)
- WSBIM1320** "[Introduction aux approches expérimentales de la biologie cellulaire et moléculaire](#)" a comme prérequis WSBIM1226 ET WSBIM1227 ET WMDS1230 ET WSBIM1211 ET LANGL1855 ET WSBIM1200
  - WSBIM1226 - [Biologie moléculaire \(dont l'épigénétique\) et travaux dirigés](#)
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WMDS1230 - [Biologie cellulaire médicale et expérimentale](#)
  - WSBIM1211 - [Méthodologie de la biologie cellulaire et moléculaire](#)
  - LANGL1855 - [Anglais médical](#)
  - WSBIM1200 - [Analyse instrumentale biomédicale et radioprotection](#)
- WSBIM1322** "[Bioinformatique](#)" a comme prérequis WFARM1247 ET WSBIM1207 ET LANGL1855
  - WFARM1247 - [Traitement statistique des données](#)
  - WSBIM1207 - [Introduction à la bio-informatique](#)
  - LANGL1855 - [Anglais médical](#)
- WSBIM1323** "[Neurosciences systémiques](#)" a comme prérequis WSBIM1201T ET WSBIM1201P ET WSBIM1220
  - WSBIM1201T - [Physiologie générale \(partim théorie, 40h\)](#)
  - WSBIM1201P - [Physiologie générale \(partie travaux pratiques, 25h\)](#)
  - WSBIM1220 - [Neurobiologie](#)
- WSBIM1334** "[Immunologie générale](#)" a comme prérequis WFARM1221S ET WSBIM1226 ET WSBIM1227 ET WMDS1230 ET WFARM1282
  - WFARM1221S - [Biochimie et biologie moléculaire \(partim biochimie\)](#)
  - WSBIM1226 - [Biologie moléculaire \(dont l'épigénétique\) et travaux dirigés](#)
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WMDS1230 - [Biologie cellulaire médicale et expérimentale](#)
  - WFARM1282 - [Microbiologie générale](#)
- WSBIM1335** "[Introduction à la physiopathologie](#)" a comme prérequis WSBIM1201T ET WFARM1213S
  - WSBIM1201T - [Physiologie générale \(partim théorie, 40h\)](#)
  - WFARM1213S - [Physiologie des systèmes et éléments de physiopathologie - \(partim SBIM\)](#)
- WSBIM1382** "[Génétique et biotechnologie appliquée](#)" a comme prérequis WFARM1221S ET WSBIM1226 ET WSBIM1227 ET WMDS1230 ET WFARM1282
  - WFARM1221S - [Biochimie et biologie moléculaire \(partim biochimie\)](#)
  - WSBIM1226 - [Biologie moléculaire \(dont l'épigénétique\) et travaux dirigés](#)
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WMDS1230 - [Biologie cellulaire médicale et expérimentale](#)
  - WFARM1282 - [Microbiologie générale](#)
- WSBIM1393** "[Stage d'immersion](#)" a comme prérequis WFARM1213S ET WFARM1221S ET WSBIM1226 ET WSBIM1227 ET WMDS1230 ET WSBIM1293 ET WSBIM1201T ET WSBIM1201P
  - WFARM1213S - [Physiologie des systèmes et éléments de physiopathologie - \(partim SBIM\)](#)
  - WFARM1221S - [Biochimie et biologie moléculaire \(partim biochimie\)](#)
  - WSBIM1226 - [Biologie moléculaire \(dont l'épigénétique\) et travaux dirigés](#)
  - WSBIM1227 - [Biologie moléculaire et biochimie intégrée](#)
  - WMDS1230 - [Biologie cellulaire médicale et expérimentale](#)
  - WSBIM1293 - [Stage de biologie cellulaire](#)
  - WSBIM1201T - [Physiologie générale \(partim théorie, 40h\)](#)
  - WSBIM1201P - [Physiologie générale \(partie travaux pratiques, 25h\)](#)

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

## SBIM1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊙ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

## o Majeure

## o Des atomes, des molécules et des systèmes qui les régissent

○ WMD1102	Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales (1e partie)	Fabio Maltoni Geoffroy Piroux	FR [q1] [60h +21h] [8 Crédits] 🌐
○ WMD1104	Physique expérimentale et introduction mathématique aux sciences expérimentales (2e partie)	Michel Herquet	FR [q2] [30h +21h] [5 Crédits] 🌐
○ WSBIM1001	Méthodes mathématiques en sciences biomédicales	Pierre Bieliavsky Annie Robert	FR [q2] [45h +20h] [5 Crédits] 🌐
○ WMD1105	Chimie générale et minérale	Olivier Riant Alexandru Vlad	FR [q1] [60h +30h] [9 Crédits] 🌐
○ WMD1106	Chimie organique	Mohamed Ayadim Olivier Riant (coord.) Michael Singleton	FR [q2] [60h +30h] [9 Crédits] 🌐

## o De la cellule à l'être humain

○ WMD1120	Biologie générale et approche expérimentale de la biologie	Marie Boucquey Charles De Smet Jean Baptiste Demoulin (coord.) Pascal Kienlen-Campard	FR [q1] [75h +25h] [10 Crédits] 🌐
○ WMD1006	Cytologie et histologie générales		02 50.327999 cm -1 0 0 -1 0 0 cm 0 0 m 85.0390

## SBIM1BA - 2e bloc annuel

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
  - ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
  - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
  - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
  - [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)
-

○ LANGL1855	Anglais médical 🇬🇧	Timothy Byrne (coord.) Aurélie Deneumoustier Carlo Lefevre (coord.)	🇬🇧 [q1 ou q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
-------------	--------------------	---	--

### 🔗 Approfondissement en sciences biomédicales

Programme pour les étudiants qui ont choisi l'approfondissement en sciences biomédicales

#### ○ Deuxième bloc annuel de bachelier

L'étudiant est tenu de suivre les cours suivants :

○ WSBIM1205	Introduction à la toxicologie 🇬🇧	Lidvine Boland Nathalie Delzenne Vincent Haufroid Perrine Hoet (coord.) François Huaux	🇬🇧 [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐
○ WSBIM1211	Méthodologie de la biologie cellulaire et moléculaire 🇬🇧	Guido Bommer Jean-François Collet (coord.) Stefan Constantinescu Donatienne Tyteca	🇬🇧 [q2] [22.5h] [3 Crédits] 🌐
○ WSBIM1206	Du nutriment à l'aliment 🇬🇧	Patrice Cani	🇬🇧 [q1] [30h] [3 Crédits] 🌐 > English- friendly
○ WSBIM1220	Neurobiologie 🇬🇧	Emmanuel Hermans (coord.) Aleksandar Jankovski Pascal Kienlen-Campard Marcus Missal	🇬🇧 [q2] [30h] [3 Crédits] 🌐 > English- friendly
○ WSBIM1207	Introduction à la bio-informatique 🇬🇧	Laurent Gatto	🇬🇧 [q2] [15h +20h] [3 Crédits] 🌐

## SBIM1BA - 3e bloc annuel

---

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

## o Majeure

---





## SBIM1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (non-résidents)

## PÉDAGOGIE

---

Tout au long de son cursus de bachelier en sciences biomédicales, l'étudiant est confronté à des dispositifs pédagogiques variés : cours magistraux, tutorat, monitorat, travaux pratiques en laboratoire.

Ces derniers, nombreux, ont été mis en place pour permettre l'apprentissage à la recherche par l'expérimentation. Ils sont d'ailleurs identifiés dans le programme par rapport au cours magistraux.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Les activités d'enseignement sont évaluées par des examens écrits ou oraux, selon les règles en vigueur à l'Université (voir règlement des examens). Des sessions d'examens sont organisées au terme des périodes de formation (janvier, juin) ainsi qu'en septembre. Les travaux pratiques font en outre l'objet d'une évaluation continue.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

Aucune mobilité d'étudiant n'est prévue au cours du 1er cycle des études de sciences biomédicales.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

Situation du programme dans le cursus

Le programme de bachelier donne accès direct au master (60 crédits) en sciences biomédicales.

Le programme de bachelier donne accès direct au master en sciences biomédicales (120 crédits) qui comporte quatre finalités : approfondie (sciences biomédicales expérimentales), sciences biomédicales cliniques, nutrition humaine et toxicologie.

Par ailleurs, il y a suffisamment d'homogénéité dans les programmes proposés par les différentes facultés du secteur des sciences de la santé pour permettre des réorientations au cours du programme de bachelier moyennant de légers compléments (école de pharmacie, faculté des sciences de la motricité). La réorientation vers le programme de médecine et de sciences dentaires n'est pas possible.

Autres formations accessibles au terme du programme

Personne(s) de contact

- Personne de contact de la 1<sup>re</sup> année de bachelier: Fabienne Titeux (<https://uclouvain.be/repertoires/fabienne.titeux>)
- Personne de contact du cycle de bachelier (hors première): Guillaume Arnould (<https://uclouvain.be/repertoires/guillaume.arnould>)
- Président de la commission d'enseignement de l'école de sciences biomédicales: Charles De Smet (<https://uclouvain.be/repertoires/charles.desmet>)
- Conseiller aux études: Laure Dumoutier (<https://uclouvain.be/repertoires/laure.dumoutier>)
- Responsable administrative de la faculté de pharmacie et de sciences biomédicales: Johanne Garny (<https://uclouvain.be/repertoires/johanne.garny>)